



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2024-32 – 07-13

SÉANCE DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 18 juillet 2024

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 19

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, Maire ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Adjoint ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS, Martine LAMOUREUX, Anne THEVENOT.

- Procurations : Jean FABRE à Monique GIBERT

Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT

Élodie PAULS à Fabienne GALVEZ

Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET

Anne THEVENOT à Sébastien SOULIER

- Secrétaire de séance : Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2024-32 – 07-13 / Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour les travaux d'aménagement de l'avenue de Plaissan

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite engager un projet d'envergure afin de requalifier l'avenue de Plaissan, pour la rendre plus attractive et sécurisée pour l'ensemble des modes de déplacements.

Ce projet permettra de recréer une cohésion urbaine et sociale de la commune ayant pour objectif à long terme une valorisation du village.

Ce projet d'aménagement aura pour but :

- de résoudre les problèmes de sécurisation de l'entrée d'agglomération,
- de créer un cheminement piéton sécurisé, continu et accessible de minimum 1,50m,
- de réaliser des aménagements spécifiques permettant de modérer la vitesse des véhicules,
- de sécuriser les carrefours et les accès privés.

Le projet prévoit de remblayer les fossés et de créer un seul réseau unique sous voirie afin d'élargir la voie et de permettre la création du cheminement sécurisé.

Le présent projet prévoit l'aménagement paysager de l'espace libre situé au carrefour entre l'avenue de Plaissan et l'avenue du Val d'Or avec la réalisation des bassins de rétention permettant un verdissement et une qualification de l'espace en s'intégrant parfaitement dans une démarche de développement durable respectueuse de l'environnement.

Il est également prévu l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécom en lien avec Hérault Énergies.

Le coût prévisionnel de l'opération, hors enfouissement des réseaux, s'élève à 591 306,00 € HT.

La réalisation de ce projet est prévue pour 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours pour la réalisation de ces travaux pour le montant le plus élevé possible.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 591 306,00 € HT, hors enfouissement des réseaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours pour la réalisation de ces travaux pour le montant le plus élevé possible et,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Le Maire

Jean-Luc DARMANIN



[Handwritten signature of Jean-Luc Darmanin]